

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 7 OCTOBRE 2021

DEL-2021-162

L'An deux mille vingt et un, le sept octobre, à 8 heures 45, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 30/9/2021, s'est réuni 'Salle 300' de l'Espace Rencontre d'Annecy-le-Vieux, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, OBERLI, PEUGNIEZ, RATSIMBA, SADDIER, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

Mme DETURCHE.

M. CHASSAGNE.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, MERMIER.

MM. DAVIET, GILLET, MATHIAN.

Assistaient également à la réunion :

Mmes CELDA, GIZARD, JAILLET, KHAY, MALLET, PERRILLAT,

MM. BAILLY, CHALLEAT, JEZEQUEL, LOUVEAU, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 25

Présents : 18

Représentés par mandat : 2

**Objet : COMMUNE DE VEYRIER-DU-LAC - MONTPELLAZ - AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX
ME 20 023 AVEC LE GROUPEMENT D'ENTREPRISES HTB SERVICES / BRUN TP.**

Exposé du Président,

Par marché N° ME 20 023 en date du 28 février 2020, le SYANE a confié au groupement d'entreprises HTB SERVICES - BRUN TP, la réalisation de travaux de construction de réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications sur le secteur du chemin de Montpellaz à VEYRIER DU LAC, sous la maîtrise d'œuvre du cabinet GEOPROCESS.

Il apparait que dans le cadre du chantier, la circulation des véhicules sur le chemin de Montpellaz nécessite la mise en place d'un alternat automatique par feux tricolore de manière continue, prestation non prévue dans le marché initial.

D'autre part, la réalisation de la mise en souterrain d'un branchement de télécommunications d'une habitation a été ajoutée au projet initial et a nécessité des tranchées complémentaires en terrain privé.

Le montant initial du marché s'élève à 242.050,30 € H.T.

Il est précisé que l'objet du marché n'est pas modifié et que le montant de l'avenant s'élève à 7.993,19 € H.T., soit une incidence de 3,30 % sur le montant du marché initial.

Ce montant étant inférieur à 5 % du montant initial du marché, la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat n'a pas été sollicitée.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver l'avenant proposé,
2. à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,



Joël BAUD-GRASSET.

Syane
ENERGIES & NUMÉRIQUE